

Proposition 1: Pacte associatif Création d'un pacte avec les associations.

Pourquoi ? La collectivité considère que les associations en échange des droits (subventions) ont des devoirs en s'engageant à participer à la vie de la cité.

Comment ? A travers une convention municipale qui sera liée à la demande de subvention.

Quand ? Dès le budget 2021.

Combien ? Néant.

Proposition 2: Fonds de dotation pour les «Grands Événements» Création d'un fonds de réserve pour les « Grands Événements ».

Pourquoi ? Être en capacité de répondre aux divers événements qui pourraient accroître l'attractivité du territoire.

Comment ? Mise en place d'un fonds de réserve qui sera destiné à l'accueil, à l'organisation ou à la participation de grands événements. Création d'une commission paritaire où la Ville de Manosque, la DLVA, l'Office de Tourisme, le Collectif Sportif Manosquin et le Comité Olympique seront représentés.

Quand ? Dès le budget 2021.

Combien ? 100 000€ qui seront financés à la fois par les subventions actuellement données aux associations ainsi que par la baisse des charges de fonctionnement.

Proposition 3 Création de nouvelles installations sportives.

Pourquoi ? Renouveler les infrastructures vieillissantes et obsolètes de la Ville de Manosque.

Comment ? Plan pluri-annuel (6ans) Piste d'athlétisme Remplacement du City-Stade de la Colette Implantation synthétique sur le terrain du haut du Complexe de la Ponsonne Création d'un terrain d'entraînement pelousé sur le terrain vacant de La Rochette Centre Aqualudique.

Quand ? Plan pluriannuel.

Combien ? Hors budget pour le Centre Aqualudique 400 000 euros.

Proposition 4 Transfert de la gestion des équipements sportifs municipaux à l'Agglomération.

Pourquoi ? Mutualisation des moyens de gestion des équipements car Manosque n'a pas à supporter l'ensemble des charges.

Comment ? Transfert de la compétence.

Quand ? Janvier 2022.

Combien ? Économie sur les charges de fonctionnement de la municipalité.

Proposition 5: Subventions aux associations, mise en place de critères de subvention et maintien de l'enveloppe globale.

Pourquoi ? Afin de permettre à chacune des associations de la ville de bénéficier d'une transparence dans l'attribution des subventions et d'une visibilité sur l'avenir.

Comment ? Mise en place d'un tableau général reprenant les quatre critères de subvention: Nombres d'adhérents - Action sociale - Participation à la vie de la cité - Besoins techniques. Les associations pourront également bénéficier du fonds de réserve pour les « Grands Evénements ».

Quand ? Dès le budget 2021.

Combien ? A coût constant du budget dédié aux subventions des associations de la ville. L'enveloppe globale sera revue annuellement à la hausse, en fonction de la baisse des charges de fonctionnement de la municipalité.

Proposition 6: Gratuité des salles municipales, gratuité des salles municipales pour les associations de la ville.

Pourquoi ? Permettre aux associations de la ville de développer leurs activités et chercher des recettes supplémentaires.

Comment ? Par une délibération municipale.

Quand ? Dès septembre 2020.

Combien ? Des vacations supplémentaires pour les agents de la municipalité.

Proposition 7: Label « Terre de Cyclisme »

Pourquoi ? Développer la pratique du vélo tant sportive que ludique ou pour la mobilité du quotidien.

Comment ? Obtention auprès de la Fédération Française de Cyclisme via la DLVA de ce label.

Quand ? Durant le mandat.

Combien ? Néant.

« Pour notre jeunesse »

Proposition 1 : Réorganisation globale du service jeunesse autour des trois entités (Centre de l'Enfance, MJC et Manosque Vacances)

Pourquoi ? La visibilité des actions menées par les différentes entités pré-citées ne nous semble pas à la hauteur des attentes des manosquins.

Comment ? Optimisation des effectifs de la municipalité autour des priorités: l'Éducation, les quartiers et la relation sport et culture.

Quand ? Janvier 2022.

Combien ? Coût constant.

Proposition 2: Développement de « Manosque Vacances »

Développer le projet « Manosque Vacances » sur l'ensemble des vacances scolaires.

Pourquoi ? Répondre aux besoins des familles manosquines et aux nombreux enfants qui n'ont pas la chance de pouvoir partir en vacances.

Comment ? Développement des partenariats avec les associations de la Ville.

Quand ? Dès l'année 2023.

Combien ? A coût constant de la collectivité

Proposition 3: Le Pass'permis

Le pass'permis à Manosque avec, pour tous les jeunes manosquins qui le souhaitent, la possibilité de se faire financer le permis par la Mairie, en échange d'heures de travail au sein de la municipalité.

Pourquoi ? Permettre aux jeunes âgés de 16 à 21 ans de la ville de financer leur permis et également de s'insérer au sein de la vie de la cité.

Comment ? Contrat bipartite entre le « jeune » et la municipalité.

Quand ? A partir de janvier 2022.

Combien ? Une enveloppe financière estimée à environ 20 000€/a

« Le Plan Jules Ferry »

Proposition 1: Audit de rénovation sur les groupes scolaires

Commande d'un plan de rénovation et de modernisation (développement durable) des écoles publiques de la ville.

Pourquoi ? Modernisation des écoles afin de baisser la facture énergétique.

Comment ? Commande d'un audit afin d'établir les différents gains possibles grâce à une modernisation des écoles sur le plan de l'économie d'énergie.

Quand ? Année 2021.

Combien ? Audit interne.

Proposition 2: Création d'un nouveau groupe scolaire

Création d'un nouveau complexe scolaire pour mieux mailler le territoire.

Pourquoi ? Parce que la ville de Manosque s'est agrandie vers la Durance et qu'il est aujourd'hui indispensable d'implanter une école primaire dans ce nouveau quartier.

Comment ? Construction d'un complexe scolaire avec une cuisine centrale.

Quand ? Durant le mandat.

Combien ? 5 millions d'euros.

Proposition 3: Création d'une cuisine centrale pour les groupes scolaires Mise en place d'une cuisine municipale pour les écoles publiques et les crèches de la ville.

Pourquoi ? Permettre la mise en place de repas préparés par une équipe municipale, avec des produits 100% locaux et si possible bio.

Comment ? Construction d'une cuisine municipale et mise en place d'un staff dédié. Livraison de l'ensemble des écoles chaque midi de la semaine.

Quand ? Dès septembre 2023.

Combien ? Investissement compris dans le nouveau groupe scolaire. Fonctionnement: à coût constant (exemple de la Ville de Cannes, Tourcoing et Sisteron).

Proposition 4: Kit du petit écolier Fournir à tout enfant entrant en CP, un kit du petit écolier (montant de 50€).

Pourquoi ? Permettre à chaque enfant de Manosque d'avoir un matériel de qualité et ainsi permettre à tous d'entrer dans le monde de l'éducation de façon apaisée et sereine.

Comment ? Remise du kit à chaque élève de CP lors de la rentrée scolaire.

Quand ? Dès septembre 2020.

Combien ? 15 000€/an sur une base de 300 élèves.

Proposition 5: Les journées de la terre et de l'environnement

Pourquoi ? Effectuer de la prévention auprès des plus jeunes afin de les sensibiliser à leur environnement, la préservation des espaces naturels et le rôle de l'agriculture en France.

Comment ? En partenariat avec les chefs d'établissement et les groupes scolaires. Une journée dans une exploitation agricole, une journée auprès d'une entité de valorisation des déchets et une journée au lac de Pêche.

Quand ? Dès septembre 2021.

Combien ? Néant

Proposition 1 Mise en place d'une plate-forme dédiée à la mise en relation entre parents et auxiliaires puéricultrices.

Pourquoi ? Problématique au niveau de l'information pour les parents et notamment les nouveaux arrivants.

Comment ? Service téléphonique et numérique.

Quand ? Dès septembre 2020.

Combien ? Réorganisation du service.

Proposition 2: Une nouvelle crèche municipale Réouverture de la crèche municipale du Parc de Drouille.

Pourquoi ? Besoin d'une deuxième crèche municipale pour une ville de 23 000 habitants.

Comment ? Remise en service de la crèche municipale de Drouille avec un état des lieux précis.

Quand ? Dès janvier 2021.

Combien ? Réorganisation du service